

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

TRANSFERT D'UN TERRAIN DEPARTEMENTAL A LA COMMUNE

Le conseil municipal accepte le transfert dans le domaine public communal une section du domaine public départemental attenant à la RD 233 et situé à l'arrière de l'église.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DU PARVIS DU PRIEURÉ

Le maire propose d'aménager la place de l'église. Le coût des travaux est estimé à 102 300 € HT. Le conseil municipal approuve cet aménagement et décide de demander des subventions à la Région et au Département.

CONVENTIONS DENEIGEMENT AVEC LES AGRICULTEURS

Comme l'année précédente, le déneigement et le sablage des voies communales seront effectués par 2 agriculteurs de la commune au prix de 65 € HT de l'heure. Une convention sera signée avec ces 2 agriculteurs

TARIF ASSAINISSEMENT 2017

Le maire informe que la taxe d'assainissement prélevé chaque année ne permet pas de financer totalement l'entretien de la station d'épuration. Il précise que cette taxe est basée sur la consommation d'eau facturée par le Syndicat des Eaux de Tence. Or certains abonnés raccordés au réseau assainissement utilisent totalement ou partiellement une source d'eau privée. Ils ne payent donc pas le coût réel du service qu'ils utilisent. Le maire rappelle que ces sources privées doivent être déclarées en Mairie.

Avant de fixer les tarifs 2017, le conseil municipal propose de réfléchir sur une nouvelle tarification afin que chaque abonné paye au plus juste le service utilisé quel que soit leur approvisionnement en eau.

CHAUFFAGE EGLISE

Afin de ne pas dégrader les travaux de rénovation réalisés dans l'église, il y a lieu de chauffer le bâtiment continuellement en période hivernale, même en dehors des heures de culte, ce qui engendre une augmentation des frais de chauffage, actuellement à la charge de l'ensemble paroissial. Le conseil municipal décide de prendre en charge la moitié de la facture de chauffage de l'église pour l'année 2016-2017.

REGULARISATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal valide les virements de crédits à effectuer sur le budget principal

PARTICIPATION CITOYENNE

La gendarmerie propose aux communes d'adhérer au dispositif de participation citoyenne. Le conseil désapprouve ce dispositif

DIVERS

- * Chauffage salle polyvalente : Une déprogrammation du chauffage de la salle polyvalente a provoqué un dysfonctionnement du chauffage durant plusieurs semaines
- * Main courante : Une main courante en tube galvanisé sera installée le long des escaliers extérieurs de la salle polyvalente
- * Presbytère : Un compromis de vente pour le presbytère sera signé fin octobre. Les meubles présents dans ce bâtiment seront emmenés à une œuvre caritative
- * Barrières à neige et décoration de Noël : Les barrières à neige et les décorations de Noël seront installés les 11 et 12 novembre prochains
- * Illuminations : La Fête des Lumières se déroulera le 10 décembre en présence de la Fanfare de Tence